



PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI -ACCUEIL I Ghjattini

Villa Serpaggi RDC

rue Nonce Benielli

20 090 Ajaccio

04 95 51 26 89

multi_pietralba@ville-ajaccio.fr

20 places d'accueil

SOMMAIRE

1- Le projet d'accueil

1-1 Prestations d'accueil proposées

1-2 Enfant porteur de handicap

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

1-4 Equipe pluridisciplinaire

1-5 Formation professionnelle

1-6 Actions de prévention

1-7 Analyse des pratiques

1-8 Temps non visibles du personnel de la crèche

2- Les projets éducatif et pédagogique

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation

b. Arrivée

c. Départ

2-2 Les temps de transition

2-3 Les repas

a. Bébés

b. Moyens

c. Grands

d. Goûter

2-4 Le sommeil

2-5 Les soins

a. Changes

b. Lavage des mains

c. Petits soins

2-6 Les activités éducatives

a. Développement sensoriel

b. Développement moteur

c. Langage

2-7 L'autonomie

2-8 Le soutien à la parentalité

2-9 La communication

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

a. La population

b. Les familles et enfants

c. La petite enfance à Ajaccio

3-2 Quartier

3-3 Place des familles

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

3-5 Développement durable

PROJET D'ETABLISSEMENT

1- Le projet d'accueil

La Direction de la Petite Enfance d'Ajaccio dépend de la Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'enfant. La crèche de Pietralba fait partie des 8 crèches de la Direction de la Petite Enfance (DPE) composée de :

- 140 agents
- 8 crèches municipales
- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 1 cuisine centrale (Ingurdelli)
- 1 service administratif

1-1 Prestations d'accueil proposées

La petite crèche, d'une capacité d'accueil de 20 places et d'une amplitude horaire de 11 H propose 3 types d'accueil collectif afin de mieux répondre aux besoins des parents :

☐ L'accueil régulier :

En fonction de leurs besoins, les familles réservent par contrat les heures et les jours d'accueil par semaine qui leur sont nécessaires ainsi que le nombre de semaines annuelles.

Cas particulier / Accueil occasionnel « régulier » avec plannings tournants :

Les familles dont les jours et horaires de travail varient chaque semaine (plannings tournants) sont tenus de fournir à la directrice de l'établissement le planning de fréquentation mensuel de leur enfant à la crèche pour le ou les mois à venir.

La remise des plannings devra être faite au plus tard la 3ème semaine avant le début du mois concerné. Si non remise dans le délai, les réservations ne sauraient être garanties et seuls les créneaux disponibles pourront être réservés.

☐ L'accueil occasionnel :

Des places d'accueil occasionnel seront proposées en fonction des disponibilités de l'établissement.

Une réservation de place peut s'effectuer sur planning, d'une semaine à l'autre ou bien par téléphone le jour même du besoin.

Dans tous les cas, l'entrée effective d'un enfant, en régulier et/ou en occasionnel passe par une période d'adaptation/familiarisation.

☐ L'accueil d'urgence :

Il est ponctuel et n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin, effectuée par la Directrice de l'établissement et/ou la Direction Petite Enfance.

1-2 Enfant en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005, les établissements peuvent et doivent accueillir tout enfant présentant un handicap ou atteint d'une affection chronique compatible avec la vie en collectivité.

Cependant, la famille devra avoir conscience que la structure reste un lieu de vie et non un lieu de soins.

Les protocoles pouvant être établis par le médecin traitant et transmis au pédiatre de l'établissement en fonction des besoins de l'enfant ou bien sous forme de projet personnalisé éducatif décidé entre les parents, le médecin traitant et le pédiatre de l'établissement.

Ces protocoles seront validés sous réserve que l'équipe soit en accord et que la crèche dispose des moyens indispensables et de formations spécifiques pour apporter à l'enfant les soins particuliers que son état exige.

Selon la nature du handicap que présente l'enfant, le personnel pourra solliciter l'aide du médecin de la structure et/ou d'intervenants extérieurs : la psychologue ou la psychomotricienne. Le recours à ce type de professionnels consistera à accompagner les membres de l'équipe face à des situations particulières. De par leur formation, ces personnes ressources jouent le rôle de facilitateur en matière d'accueil de ce type de public.

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

Afin de faciliter le retour à l'emploi, les parents en recherche d'emploi peuvent faire une demande d'accueil occasionnel qui sera traitée en priorité. De plus, la structure travaille en collaboration avec la PMI qui peut demander un accueil pour des enfants dont la situation familiale ou sociale le nécessite.

1-4 Equipe pluridisciplinaire

L'équipe est composée de :

1 EJE en Direction

3 AP, 5 CAP AEPE

Soit un minimum d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 8 enfants qui marchent.

Des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe en fonction des activités et du suivi des enfants (langue corse, éveil musical, psychologue, référent santé et accueil inclusif, analyse des pratiques ...)

1 Pédiatre crèche, 1 intervenante en langue et culture corse, 1 Educatrice spécialisée et 1 Psychomotricienne du CAMSP, 1 Psychologue

Modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances la continuité de direction :

Au regard de l'amplitude d'ouverture de la structure, la directrice ne pourra pas être sur site à chaque moment. Aussi, en son absence, la fonction de continuité de direction sera assurée par un agent présent dans l'établissement (Auxiliaire de puériculture ou agent d'accueil) ayant les connaissances nécessaires pour assurer le service. Pour garantir la continuité du service, la directrice définit un protocole auquel les agents responsables devront se conformer. A écrire et joindre

1-5 Formation professionnelle

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc... Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi en intra par notre service formation.

Sont priorisées les formations obligatoires ou fortement conseillées : HACCP, gestes 1ers secours et Habilitation électrique BS.

Par ailleurs depuis quelques années, la Ville a souhaité s'engager dans le processus de formation en accueillant des apprenties (formation en alternance).

1-6 Actions de prévention

Le Service prévention et sécurité des agents de la commune a entrepris la rédaction d'un Document Unique d'Evaluation Des Risques Professionnels (DUERDRP) par crèche via le développement d'un réseau d'assistants de prévention. Des fiches d'informations ont été complétées pour chaque unité de travail. Celles-ci décrivent les situations de travail effectuées par les agents, les lieux de travail ainsi que les principaux matériels, produits, véhicules et engins utilisés.

La nutrition : Depuis 2007, la ville d'Ajaccio est ville active PNNS (programme national nutrition santé). Elle s'est engagée à promouvoir et à soutenir toute action qui contribue aux objectifs du PNNS, la nutrition est l'une des priorités des programmes de santé publique qui visent à la promotion d'une alimentation et d'un mode de vie favorable à la santé. Des formations et des informations sont proposées au personnel sur la nutrition, le rythme de vie. Les parents sont sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

D'autres actions de prévention sont menées dans les crèches sur les thèmes suivants : Prévention des accidents domestiques, promotion de la vaccination, le risque solaire, les écrans, acquisition de la propreté, le sommeil, l'hygiène corporelle, l'alimentation, la prévention bucco dentaire, pollution de l'air intérieur ...

1-7 Analyse des pratiques

L'analyse des pratiques professionnelles est devenue obligatoire dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, suite à la publication du [décret du 30 août 2021](#) qui modifie l'[article R 2324-37 du code de la santé publique](#).

L'analyse de pratique est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leurs pratiques. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations, sources de problèmes. C'est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

Elle est mise en œuvre sous forme d'une session de 2 heures par trimestre pour chaque professionnel, animé par une psychologue clinicienne.

1-8 Temps non visibles effectué par le personnel de la crèche

- Arrivée du personnel pour ouverture de la crèche à 7H20 : port de la tenue de travail
- Ouverture et aération des locaux
- Prise de la température du frigo, vérification globale des aliments
- Mise en place des sections, aménagement des espaces
- Préparation chariot goûter et repas
- Préparation des biberons d'eau/gants pour la toilette du visage et des mains
- Mise en route des machines à laver, vidage du sèche-linge
- Pliage et rangement du linge du matin
- Ouverture du robinet salle de change (protocole faire couler l'eau pendant au moins 5 minutes afin d'éliminer toute contamination à la légionellose)
- Réception, vérification et rangement des commandes 2 fois /semaine
- Désinfection et rangement de la paillasse après 1 change
- Temps de mixage des repas des bébés et préparation des repas par 1 agent ayant suivi la formation HACCP
- Nettoyage et désinfection des tables après le repas des enfants
- Nettoyage et désinfection des chariots
- Préparation des biberons
- Nettoyage et stérilisation des biberons et tétines
- Nettoyage et désinfection des jeux et jouets
- Nettoyage et désinfection des matelas, changements des draps 1 fois/semaine puis si besoin

- Mise en route des machines de l'après midi après la sieste (draps+ couvertures+ gigoteuse)
- Jeter les poubelles 2 fois / jour
- Désinfection de la cuisine surface hautes
- Rangement et désinfection des sections (tapis de sol...)
- Déshabillage des agents
- Vérification globale, fermeture des portes et volets
- Fermeture des locaux

2- Les projets éducatif et pédagogique

Le multi accueil est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2.5 mois à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : une Directrice EJE (50% temps administratif, 50% temps terrain en équipe avec les enfants, 2 Auxiliaires de puériculture dont une à temps plein et une à 80%, 5 personnes titulaires du CAP petite enfance AEPE (accompagnement éducatif petite enfance) dont 1 à 50% de droit, 1 personne pour l'entretien (entreprise extérieure). Les enfants sont accueillis dans 2 sections.

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation/Adaptation

Avant l'admission définitive de l'enfant, une période d'adaptation est organisée avec les parents afin de lui donner la possibilité de s'intégrer à la crèche selon son propre rythme.

La directrice détermine avec la famille le protocole d'adaptation. Les parents sont invités à passer un moment avec l'enfant dans la structure afin de faire connaissance avec l'équipe éducative. Une fiche d'accueil est renseignée sur les habitudes de vie de l'enfant.

b. Arrivée/Accueil du matin

L'accueil est un moment privilégié entre l'enfant, les parents et le professionnel. Ce temps d'écoute et de partage permet de prendre en compte les demandes, les besoins, de répondre aux questions, de s'informer ou de rassurer mais aussi de conseiller en cas de doute ou d'inquiétude.

L'accueil permet :

- De garantir une qualité d'accueil individualisé
- De disposer des informations nécessaires à la bonne prise en charge et au bon déroulement de la journée de l'enfant
- D'accompagner la séparation parent-enfant et d'apporter à l'enfant une sécurité affective
- De garantir une transition entre la maison et la crèche
- De renseigner le cahier de transmission (traçabilité)

c. Départ

Le départ de l'enfant est également un temps d'échanges important. Les retrouvailles permettent aux professionnelles de relater la journée de votre enfant.

Les rituels de crèche :

Ce sont des moments qui rythment une journée, ils interviennent à des moments précis afin d'inscrire les enfants dans une temporalité. Ils permettent à l'enfant et de pouvoir anticiper, maîtriser, et accompagner les changements tout au long de la journée. Au multi accueil de Pietralba, plusieurs rituels sont mis en place à différents moments afin de structurer une journée :

2-2 Le temps de la collation

Les enfants se lèvent tôt et n'ont souvent qu'un biberon avant d'arriver en crèche aussi un complément de petit déjeuner à l'accueil du matin est proposé aux enfants. La collation se compose de pain, fruit, eau (compléments nutritionnels du laitage du matin).

C'est aussi un moment d'échanges, de partage et de socialisation un moyen de se dire bonjour et de transition vers une autre activité du matin.

2-3 Les repas

Ils sont élaborés par la cuisine Ingurdelli. Nous avons un portage journalier de repas avec un mixage pour les bébés effectué sur place par les agents formés méthode HACCP.

- a. Bébés : soupe crèche proposée avec des légumes frais. L'introduction des aliments se fait d'abord à la maison par les parents, la crèche prend une continuité (légumes, protéines, féculents). Les parents doivent tenir régulièrement informés la structure des aliments introduits.
- b. Moyens/Grands : repas à table sous la vigilance constante du professionnel, c'est un moment de socialisation et d'apprentissage.
- c. Goûter varié composé de laitages, pain, céréales, fruit... un goûter plus festif peut être proposé aux enfants sur des périodes particulières (exemple : Noël, carnaval, fête de fin d'année) et préparation des biberons pour les bébés.
- d. Le temps calme avant le repas : avant le déjeuner, les enfants se réunissent sur le tapis pour un temps calme avec leurs doudous et sucettes si besoin. Ils écoutent des musiques douces et se détendent, cela permet de passer tranquillement au moment fort du repas.
- e. Le lavage des mains à table ou au point d'eau et le débarbouillage après le repas : Avant de s'installer au repas les enfants se lavent les mains. Ce moment est fixe et est réalisé tous les jours avant le repas, idem pour le débarbouillage du visage après le repas avec des gants destinés au nettoyage du visage.
- f. Le brossage de dents : le brossage de dents délimite la fin du repas pour tous les enfants et indique qu'après cette activité, c'est l'heure de repos. Brosse à dents, dentifrice et gobelet sont fournis par les parents. C'est une action de prévention bucco dentaire.

L'autonomie de l'enfant est toujours mise en avant dans chaque activité de la journée.

Une journée type :

7H30 : accueil commun des enfants par les professionnels du matin, jeux libres

8H30 : proposition de collation (pain, fruit, eau)

9H : rituel du temps des chansons/ histoires et explication de l'activité qui suivra, temps de sommeil pour les bébés

9H30 : fin de l'accueil du matin

9h30/10H : activités d'éveils adaptées proposées aux enfants selon les saisons ou jeux moteurs extérieurs

10H30 : tour de change commun avant le repas du midi pour les agents du matin

11H : instauration du moment calme avant le repas et lavage des mains

11H30 installation à table et début du repas, présentation du menu, autonomie de l'enfant sollicité

12H : fin du repas, moment de digestion, vérification des couches, et passage au dortoir pour le temps de repos

12H 14H /30 : endormissement et surveillance des dortoirs

14H30 : réveil échelonné des enfants, change de couches et jeux libres pour les enfants réveillés

15H/15H30 : début du goûter

16H : premier départ des enfants, vérification des couches avant chaque départ d'enfant

16H30/ 18H15 : départ échelonné des enfants, proposition d'activité libre sous surveillance ou jeux moteurs

2-4 Le sommeil

Il a lieu dans les dortoirs, pour les bébés dans les lits à barreaux et transats pour les plus petits, pour les moyens/grands, sur des banquettes. Les draps sont changés tous les jours et les matelas sont nettoyés et désinfectés tous les jours. Les pièces de vies sont multi fonction. Le dortoir est toujours surveillé par un adulte afin de veiller au « bon sommeil » de l'enfant.

2-5 Les soins

- a. Changes : 2 changes sont prévus dans la journée puis, selon le besoin individuel de l'enfant.
- b. Petits soins : pour chaque petits-soins, le personnel se réfère aux CAT selon le type de soins à prodiguer aux enfants.
- c. Acquisition de la propreté, elle commence par les parents et se poursuit à la crèche. Le personnel s'adapte en fonction de l'enfant et lui propose le passage aux toilettes tout en verbalisant et en le valorisant.

2-6 Les activités éducatives :

- a. Activités motrices :
 - Danse, parcours de motricité, toboggan, psychomotricité,
- b. Détente : yoga, relaxation,
- c. Langage : chansons, comptines, livres, marionnettes, jeux de doigts, parler aux enfants quotidiennement, intervenant extérieur en LCC
- d. Motricité fine avec pour outils : gommettes, feutres, craies, crayons, fabrication de pâte à sel, pâte à patouille, pâte à modeler, découpage, collage, jeux d'encastrement, de perles, d'emboîtement...
- e. Peinture : aux doigts, au pied, corporelle, avec les outils (rouleaux, pinceaux, fourchettes, bouchons...)
- f. Musique : éveil musical, outils instruments de musique, intervenant extérieur en LCC, atelier de reconnaissance des bruits familiers
- g. Jeux symboliques : dinette/ cuisine, coin garage et voitures, coin poupée
- h. Jeux d'eau : mise en place de petite piscine sous surveillance en période estivale, bac à eau pour les jeux de transvasement

2-7 Le soutien à la parentalité

Il fait partie des pratiques professionnelles en crèche. C'est l'un des quatre objectifs des politiques familiales. Le soutien à la parentalité en crèche commence en se sentant chaque jour accueilli. Le soutien à la parentalité consiste en premier lieu à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

2-8 La communication

Elle se fait de façon orale aux familles, et/ou information sur le panneau d'affichage, distribution de prospectus, tracts, mails...

2-9 Les projets spécifiques

Pour toutes les reprises de septembre, la crèche organise un café/parents. Les parents sont conviés à venir partager un temps de retrouvaille pour les anciens et de découverte pour les nouveaux avec ou sans la présence des enfants, autour d'un café partagé. C'est un réel moment d'échange, de discussion non officielle où différents thèmes et questions sont abordés. C'est aussi un moment où les parents peuvent visiter la crèche.

Un livret d'accueil personnalisé est remis aux familles et est disponible sur le site de la ville d'Ajaccio pour information.

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

La ville d'Ajaccio est la capitale régionale de la Corse, elle compte 74 000 habitants et concentre l'essentiel des services et de l'activité économique du territoire. Elle est également la ville centre de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, qui comprend 10 communes pour un total d'environ 90 000 habitants.

a. La population

	1990	1999	2008	2013	2019
Population	58 949	52 880	65 153	67 507	71 361
Densité moyenne (hab/km²)	718,6	644,6	794,3	823,0	869,9

Sources : Insee 01/01/2022

b. Les familles et enfants

Composition des familles ajacciennes						
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	18 845	100,0	19 674	100,0	21 055	100,0
Couples avec enfant(s)	7 456	39,6	7 738	39,3	8 692	41,3
Familles monoparentales	4 155	22,0	4 414	22,4	4 230	20,1
Femmes seules avec enfant(s)	3 465	18,4	3 717	18,9	3 539	16,8

Naissances domiciliés								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances domiciliées	568	523	546	497	492	497	496	507

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

La croissance de la population et la typologie des familles s'installant sur la commune se traduisent par une demande grandissante dudit public en matière de modes d'accueil de leur(s) enfant(s). Pour y répondre, la structure multi-accueil se donne comme priorité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en accordant une attention particulière vers les publics en difficulté tout en répondant à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant.

c. La petite enfance à Ajaccio

La ville d'Ajaccio compte sur son territoire :

- 8 crèches en régie pour un total de places de 290 berceaux
- 6 crèches associatives ou privées pour un total de 175 berceaux
- 91 Assistantes maternelles pour un total de 288 places.
- 2 Maisons d'Assistants Maternelles,

Le Relais Petite Enfance et l'accueil individuel

Il s'agit d'un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Lieu d'information pour les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil et lieu d'animation et de socialisation pour les enfants. Les assistantes maternelles et les gardes à domicile peuvent y trouver un espace de professionnalisation.

Quelques chiffres de l'activité du RPE communal en 2022 :

- **217** listes d'Assistants Maternels réalisées au profil des parents en recherche d'un mode de garde.
- **113** matinées d'éveils ont été proposées.
- **128** enfants soit **121** familles et **34** AM ont bénéficié des matinées d'éveil et de professionnalisation.
- **80** familles et 16 AM ont été accompagnées dans leur rôle de parents employeurs et métier.

Faisant partie de la même DGA et Direction, le RPE est en lien direct avec l'accueil collectif et a pour mission d'orienter les familles vers le mode de garde le plus adapté à leurs besoins.

3-2 Quartier

La villa Serpaggi est composée de 2 multi accueil de 20 places chacun.

La crèche se situe dans un quartier populaire fréquenté où il y a des commerces et activités. La crèche se situe à toute proximité d'une école maternelle, d'une école primaire et d'une Association de quartier.

3-3 Place des familles

Tout au long du séjour de l'enfant, la Directrice et son équipe encouragent la communication et le dialogue avec les parents en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.

Seules les informations individuelles concernant leur enfant, son comportement et le déroulement de la journée dans l'établissement sont susceptibles d'être communiqués aux parents.

Les familles ont accès au projet d'établissement disponible sur le site de la Ville.

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

✓ Les services PMI de la Collectivité de Corse

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière.

En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la structure un enfant pour lequel (ou pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

✓ La Caisse d'allocations familiales (CAF)

Le Contrat Enfance jeunesse de la Ville étant échu au 31/12/2021, il est remplacé par la Convention Territoriale Globale intercommunale 2022-2026 signée en novembre 2022 avec la CAF. Dans ce cadre, la crèche s'inscrit en cohérence avec les orientations de la CAF qui est, non seulement un financeur mais aussi un partenaire accompagnateur pour avancer sur les différentes thématiques recensées par un diagnostic de territoire.

La Mutualité sociale agricole (MSA) s'associe à la CAF pour les financements du fonctionnement des crèches.

✓ **Les services d'hygiène alimentaire**

La direction des services vétérinaires assure un contrôle de l'établissement en ce qui concerne respect des conditions d'hygiène en restauration collective applicables audit établissement, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

Les Contrôles microbiologiques

Dans un cadre préventif, des échantillons alimentaires et de surface sont analysés par un laboratoire d'analyses agréé afin d'évaluer les risques sanitaires. Une fois par trimestre un technicien de laboratoire prélève sur site un plat témoin (repas mixé pour les crèches satellites) et un prélèvement de surface (plan de travail, robot mixeur ...).

3-5 Développement durable

L'adoption d'une démarche écologique dans la crèche permet de :

- Améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,
- Sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,
- Associer les parents au projet.

La réduction de l'impact écologique à la crèche Pietralba se fait par un choix adapté de matériaux et mobiliers et par une sensibilisation de nos équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies.

Des pratiques éco-responsables sont mises en place :

- Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes
- Les produits de saison, bio, locaux, bénéficiant d'un circuit court sont privilégiés
- L'eau du robinet est la boisson des plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.
- Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions. (GEMRCN)
- En ce qui concerne la gestion des déchets la CAPA organise aussi la logistique technique du ramassage des déchets sur notre crèche pour une mise en place d'un tri sélectif. Pour ce faire un container jaune est mis à disposition pour les déchets recyclables ainsi qu'un autre pour les biodéchets.

Pour conclure, il est important de souligner que le projet d'établissement n'est pas figé. En fin d'année, l'équipe pluridisciplinaire peut s'interroger sur la pertinence de ce projet, ou sur des points, afin de se laisser la possibilité de le réactualiser.